



Située au cœur des Laurentides, la ville de Saint-Sauveur, avec une population de 12 145 habitants, un budget de 44 M\$ et une évaluation foncière de 4,9 G\$, est reconnue pour le dynamisme de son développement économique et touristique. La Ville de Saint-Sauveur désire pourvoir une affectation temporaire au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :

Inspecteur(rice) en urbanisme

Nature du travail

Sous la supervision d'un coordonnateur à l'urbanisme, assurer le suivi des plaintes, effectuer les inspections régulières sur le territoire ainsi que les inspections de suivi en lien avec les permis et certificats émis. S'assurer que les dispositions relatives aux règlements d'urbanisme et autres soient respectées.

Principales responsabilités

- Effectuer des inspections sur le territoire afin de relever les infractions aux règlements d'urbanisme et autres et poser les actions requises pour les régulariser
- Effectuer les inspections nécessaires pour assurer la conformité des travaux autorisés
- Traiter les plaintes relatives à l'application des règlements d'urbanisme et autres, constater les infractions et émettre les avis et constats d'infraction requis. Préparer les dossiers pénaux. Représenter la Ville de Saint-Sauveur devant les tribunaux
- Informer les citoyens sur toute question relative aux règlements d'urbanisme et autres
- Signaler aux ministères, organismes environnementaux et services municipaux concernés, les infractions relevées en lien avec l'application de certaines lois

Conditions de travail

Les conditions de travail sont établies en fonction de la convention collective. Le taux horaire à l'embauche est de 30,10 \$ (salaire 2023 - négociation de la convention collective en cours). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées temporaires en compensation des avantages sociaux.

La semaine normale de travail est de 35 heures (du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 45, et le vendredi de 8 h à 12 h). Cette affectation temporaire est d'une durée estimée à six mois et l'entrée en fonction s'effectuera dès que possible.

Qualifications et exigences

- Détenir une Attestation d'études collégiales (AEC) en inspection municipale ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'aménagement et d'urbanisme ou posséder une combinaison de formation de niveau collégial et d'expériences professionnelles pertinentes à ces fonctions
- Faire preuve de professionnalisme, de rigueur, de discrétion et être soucieux d'offrir un excellent service à la clientèle
- Être organisé, habile et efficace dans l'utilisation des logiciels bureautiques usuels (Word, Excel et Outlook)
- Avoir une connaissance pratique des outils d'urbanisme, tels que les règlements de zonage, de lotissement et de construction
- Connaître les lois sur les compétences municipales, l'aménagement et l'urbanisme, la protection du territoire, etc.
- Avoir de la facilité à communiquer tant verbalement que par écrit et aimer le travail d'équipe
- Détenir un permis de conduire valide, classe 5
- Connaître le logiciel *AccèsCité Territoire* (un atout)

Pour soumettre votre candidature, vous devez postuler en ligne au <https://www.vss.ca/emplois> au tard le 18 mai 2026, date de fin du concours.

Notre ville souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et toute autre communauté culturelle. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger le texte. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.